

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

ANNEE 2021



SOMMAIRE

PREMBULE

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES

- A. LE TERRITOIRE DESSERVI
- B. LES MOYENS HUMAINS ET MATERIELS
- C. LA PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES
- D. LA PRECOLLECTE
- E. LA COLLECTE DES DECHETS
- F. LE TRANSFERT DES DECHETS
- G. LE TRAITEMENT DES DECHETS

II. LES INDICATEURS FINANCIERS

- A. LES DEPENSES
- B. LES RECETTES
- C. COUTS

III. PERSPECTIVES 2022

PREMBULE

- Ce que dit la loi

Le décret N°2015-1827 du 30 septembre 2015 précise les indicateurs techniques et financiers devant figurer dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (RPQSPGDMA).

Par conséquent, le présent rapport présente les indicateurs de performances en termes de valorisation et des performances économiques du service public se traduisant par l'expression des coûts par flux dans une matrice de référence utilisée par l'ADEME.

Les indicateurs de référence sont basés sur les populations municipales INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

- Les faits marquants

Le service a continué à être affecté dans son fonctionnement par la pandémie, notamment en terme de gestion des équipes (arrêt maladie, cas contact, ASA et aménagement de poste pour les agents vulnérables), néanmoins l'activité a été maintenue.

Accueil au sein du service Traitement des déchets d'un apprenti en Master 1 Génie des procédés (Université Aix-Marseille-Provence)

Publication d'un arrêté préfectoral portant prescriptions complémentaires concernant le centre de traitement des déchets du Vallon du Fou. Les dispositions nouvelles sont :

La mise à jour de l'exploitant

La mise à jour des rubriques ICPE autorisées suite à la refonte de la nomenclature

La mise à jour du montant de la garantie financière

Extension du périmètre de l'origine des déchets du Bassin Provençal pour mise en conformité avec le SRADDET

Un incendie survenu en septembre dans l'alvéole n°3 a détérioré le dispositif d'étanchéité, les travaux de réfection sont en cours et seront réalisés en 2022.

Maintien de la certification ISO 14001 pour le centre de traitement des déchets du Vallon du Fou et des déchèteries de la Couronne et de Croix-Sainte.

Finalisation de l'étude et du marché pour la mise en place de colonnes enterrées des déchets ménagers résiduels et recyclables à Martigues pour le quartier de Saint-Roch et l'hyper-centre de Jonquières. Le lancement des opérations de travaux est prévu pour le 1^{er} trimestre 2022.

Démarche d'optimisation du tri avec le renforcement du maillage des points d'apport volontaires, notamment pour le verre et le textile.

Maintien et développement de la campagne de distribution de composteurs sur l'ensemble du territoire.

Lancement en collaboration avec le service communication du territoire de la campagne des extensions de consignes de tri pour les emballages plastiques. Projet sur lequel le Pays de Martigues a été retenu par Citéo, afin d'augmenter le flux de valorisation des recyclables secs ménagers et faciliter le geste de tri des habitants.

Nous constatons sur le dernier trimestre 2021 un impact positif sur les tonnages de collecte sélective et la qualité du tri.

Renouvellement du Parc véhicules par l'acquisition de :

Deux mini bennes à ordures ménagères, permettant une flexibilité de collecte et favorisant la qualité du service rendu à l'habitant

D'un poids lourd poli benne de type Ampliroll

D'une chargeuse sur pneus de type Caterpillar 950 polyvalente pour l'exploitation de la plateforme de compostage et l'ISDND du Vallon du Fou.

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES

A. LE TERRITOIRE DESSERVI

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le Territoire du Pays de Martigues est l'un des 6 Territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Sur ce territoire, la collecte, le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés sont assurés en régie.

Ce Territoire comprend les communes de Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts avec une population totale de 70 789 habitants.



Situation géographique

Les locaux d'exploitation du service « Collecte et Traitement des Déchets » sont situés aux ateliers Nord de Croix-Sainte à Martigues.



Bâtiment d'exploitation du service
Collecte et Traitement des déchets

B. LES MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

Les moyens humains

Le service « Collecte et traitement des déchets » du Pays de Martigues est composé de l'effectif suivant afin d'assurer ces missions de service public en régie :

- 4 cadres A
- 4 agents de catégorie C administratif
- 12 agents de catégorie C agent de maîtrise
- 100 agents de catégorie C adjoint technique
- 1 apprenti en Master Génie des procédés

Les moyens matériels

Les moyens matériels sont essentiellement de l'acquisition avec un renouvellement programmé selon le type et l'utilisation :

- 11 bennes de 14 m³
- 7 mini-bennes
- 3 camions plateaux
- 15 véhicules d'exploitation légers et utilitaires
- 5 camions PL
- 3 engins TP



Bennes à ordures ménagères



Mini-benne à ordures ménagères

Les mini-bennes servent à la collecte des déchets ménagers dans les lieux où les voies de circulation sont réduites ou en impasse.



Camion PL pour le transport des caisses



Camion PL équipé d'une benne TP

Les camions de type Ampliroll servent au transport des caisses de déchèteries et des caissons issus du centre de transfert vers les centres de traitement adaptés selon le type de déchets, valorisables ou ultimes.

Celui équipé de la benne TP est utilisé pour l'exploitation de l'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux (ISDnD) du Vallon du Fou.

Le renouvellement du Parc véhicules 2021 s'est fait par l'acquisition de :

Deux mini bennes à ordures ménagères, permettant une flexibilité de collecte et favorisant la qualité du service rendu à l'habitant,

D'un poids lourd poli benne de type Ampliroll,

D'une chargeuse sur pneus de type Caterpillar 950 polyvalente pour l'exploitation de la plateforme de compostage et l'ISDND du Vallon du Fou.



Chargeuse sur pneus

C. LA PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Depuis 2007, afin de valoriser les déchets fermentescibles des ménages, le Territoire met à disposition des habitants, avec une participation financière de 10 €, des dispositifs de compostage permettant de fabriquer son propre compost avec les déchets de cuisine et/ou de jardin :

Des éco-composteurs individuels, en bois, d'une capacité de 350 litres.

Depuis 2020, le service a développé ses actions et propose un nouveau procédé adapté aux habitations verticales, le lombricomposteur.

Des composteurs, de volume supérieur sont également mis à disposition pour les projets collectifs (centres sociaux, jardins partagés, ...).

En 2021, 275 éco-composteurs et 20 lombricomposteurs ont été distribués par les ambassadrices du tri.

Depuis 2010, 1339 composteurs ont été livrés.

La réservation de ces équipements peut se faire à l'accueil ou sur le site internet du Territoire :



<http://www.paysdemartiques.fr/nos-competences/dechets/tri-selectif/composteur.html>

Composteur individuel en bois

La distribution de composteurs est un axe du plan de prévention métropolitain des déchets ménagers et assimilés.

En 2021 le service a poursuivi des actions en termes de prévention des déchets avec le maintien et le développement de la campagne de distribution des composteurs.

L'équipe de sensibilisation a été formée sur les nouvelles pratiques de compostage pour la distribution de ces équipements et répondre à une demande accrue sur le territoire. Un développement important de ces dispositifs a été effectué sur l'année 2021 et sera maintenu en 2022.

Des guides sur les pratiques de compostage sont téléchargeables en ligne sur le site du Pays de Martigues.

Des animations ciblées de compostage et lombricompostage ont été organisées en corrélation avec le déploiement des extensions de consignes de tri destinées à faciliter le geste de tri aux habitants dans le respect des règles sanitaires.

Sur l'année écoulée, le service a maintenu son plan d'action des déchets verts avec la gestion en autonomie de la plateforme de compostage et la distribution gratuite aux usagers de compost normé dans les déchèteries de Croix-Sainte et du Vallon du Fou.

Participation au projet du Territoire du Pays de Martigues permettant de donner une seconde vie aux objets, une caisse dédiée au réemploi est disponible sur le quai de la déchèterie de Croix-Sainte. La ressourcerie du territoire est fonctionnelle depuis 2020.

La démarche d'optimisation du tri a été renforcée avec un maillage des points d'apport volontaire.

Les vêtements sont collectés sur l'ensemble du territoire, dont en déchèterie avec 50 points d'apport volontaire.



Colonne pour les Textiles

D. LA PRECOLLECTE

1. Conteneurs

Le parc conteneurs est géré en régie par des agents du service (livraison, remplacement des bacs usagés, changement de pièces défectueuses, etc ...).

Pour une demande d'intervention ou de conteneur, ces démarches peuvent être faites sur appel au service ou sur le site internet du Territoire :

<http://www.paysdemartiques.fr/nos-competences/dechets/collecte/conteneurs-casses.html>

Etat du parc :

PARC CONTENEUR	Individuel 140 litres	Collectif 340 et 660 litres
Ordures Ménagères	10 400	1 800
Collecte sélective	10 400	900
TOTAL	20 800	2 700

2. Colonnes aériennes et enterrées

Le Territoire du Pays de Martigues dispose d'un parc important de colonnes en constante évolution.

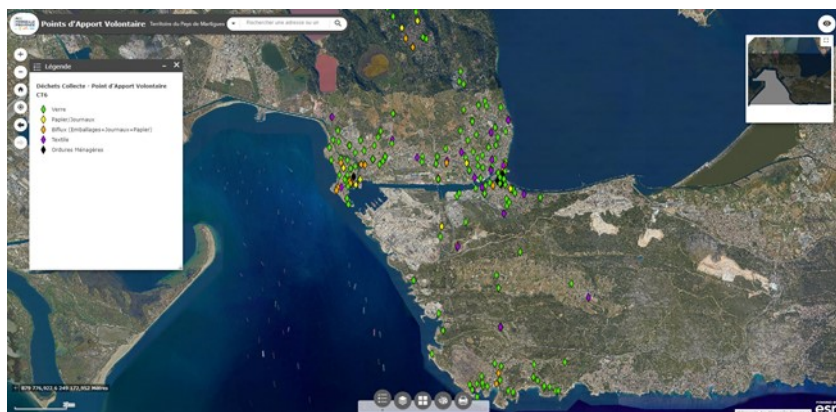
Ces équipements permettent à la population de déposer leurs déchets ménagers (Ordures ménagères) ou valorisables (Emballages + Papier – Verre) à leur convenance sans contrainte d'horaire et de jour de passage.

Etat du parc :

PARC COLONNE	Aérienne	Enterrée	TOTAL	Habitants/ colonne
VERRE	164	10	174	407
BIFLUX (EMBALLAGES/ PAPIERS)	33	10	43	87
PAPIERS	28	-	28	133
ORDURES MENAGERES	-	10	10	300
TOTAL	225	30	255	

En 2021, le service a procédé au renouvellement du parc de PAV aérien du territoire sur les flux verre et multi-matériaux.

Un plan d'implantation est consultable sur le site internet du Pays de Martigues : <https://sig.ampmetropole.fr/webportal/apps/webappviewer/index.html?id=20b12cc02d0945849d35d59d8c22faab>



Point d'apport volontaire

Les centres villes de Martigues et de Port de Bouc disposent des colonnes enterrées. La première implantation a été faite en 2012 dans le quartier de l'île à Martigues, et développée sur les années 2013 et 2014 sur d'autres secteurs pour un total de 10 points de collecte.

Chaque point comprend :

- 1 colonne pour les déchets ménagers
- 1 colonne pour les emballages et le papier
- 1 colonne pour le Verre



Port Renaissance à Port de Bouc



Quai Lucien Toulmond à Martigues

En 2021, le Service a finalisé les études pour la diversification du parc de colonnes enterrées des déchets ménagers résiduels et recyclables à Martigues, pour le quartier de Saint-Roch et l'hyper-centre de Jonquières.

3. Sacs plastiques

Pour le centre-ville de Martigues, le service distribue des sacs dans les quartiers de l'Île, Jonquières et Ferrières.

La distribution est faite 1 fois par mois, à raison de 30 sacs de 30 litres par foyer et les commerçants sont dotés de sacs de 100 litres.

Consommation annuelle de sacs en plastique :

Capacité	30 litres	100/130 litres
Nb de sacs plastiques	180 000	196 000

E. LA COLLECTE DES DECHETS

1. La collecte des ordures ménagères résiduelles

1.1 Principes des collectes

Les collectes sont effectuées, en régie, tous les jours du lundi au dimanche et jours fériés.

Une équipe de collecte type est composée d'un chauffeur et de deux ripeurs.

Les fréquences de collecte sont les suivantes :

- 2 fois par semaine pour l'habitat pavillonnaire C2
- 3 à 6 fois par semaine pour les habitats diffus et verticaux C3 à C6
- 7 fois par semaine pour les centres villes C7

1.2 Organisation des collectes

Les départs des tournées sont répartis le matin, l'après-midi et le soir.

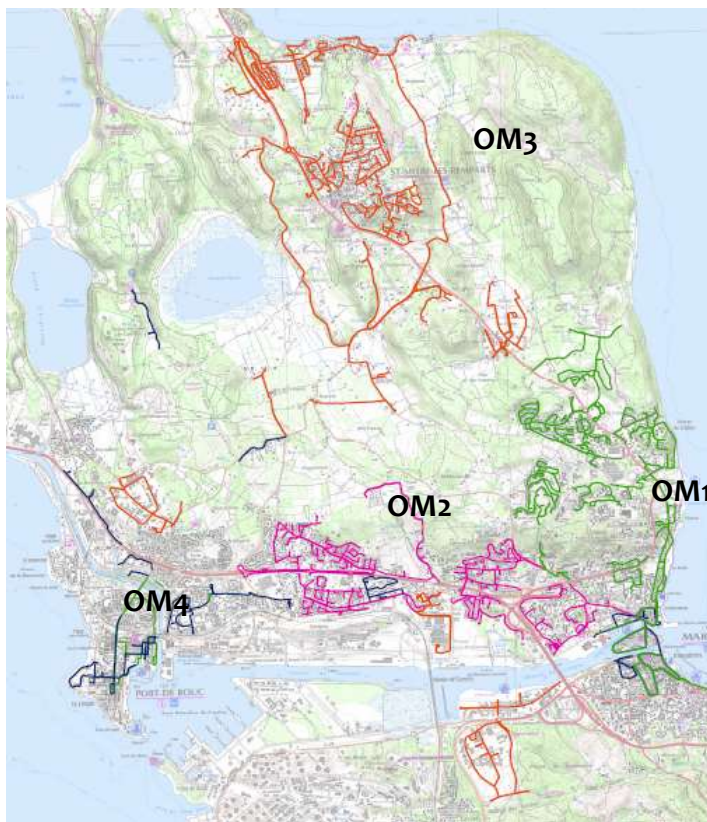
Une tournée supplémentaire est effectuée sur la Côte Bleue pour la période estivale (secteur n°9 bis).

Les tournées de repasses, effectuées avec les mini-bennes, sont au nombre de trois. Elles sont également réparties le matin, l'après-midi et la nuit. Elles interviennent dans les impasses et les rues non accessibles avec une benne à ordures ménagères classique.

Selon l'habitat concerné, la dotation, adaptée à la collecte, est la suivante :

- | | |
|------------------------------|---------------------------------------|
| - habitat pavillonnaire | conteneur individuel |
| - habitat diffus et vertical | conteneur collectif |
| - centre-ville | sacs en plastique ou colonne enterrée |

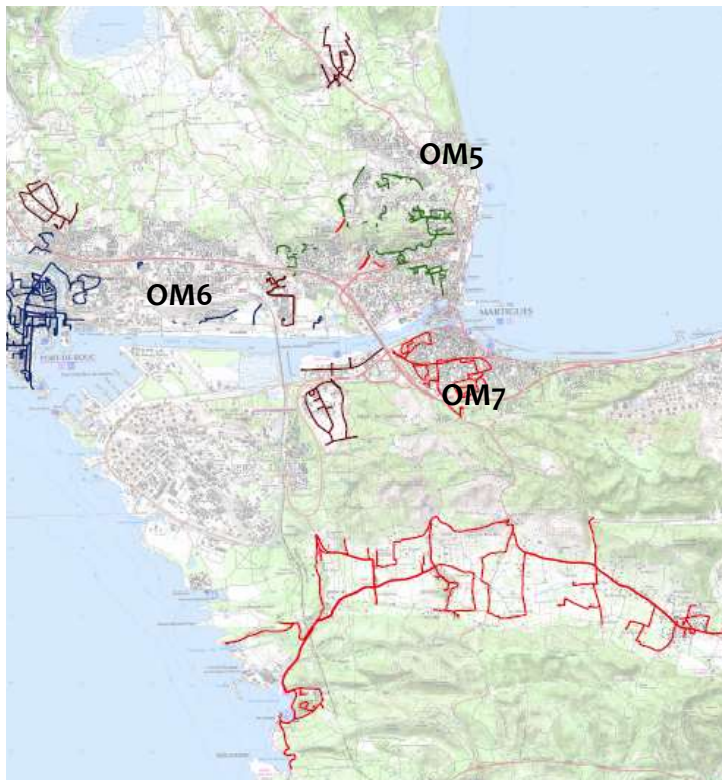
Tournées du matin



Légende :

- OM1 : secteur n°1
- OM2 : secteur n°2
- OM3 : secteur n°3
- OM4 : secteur n°4

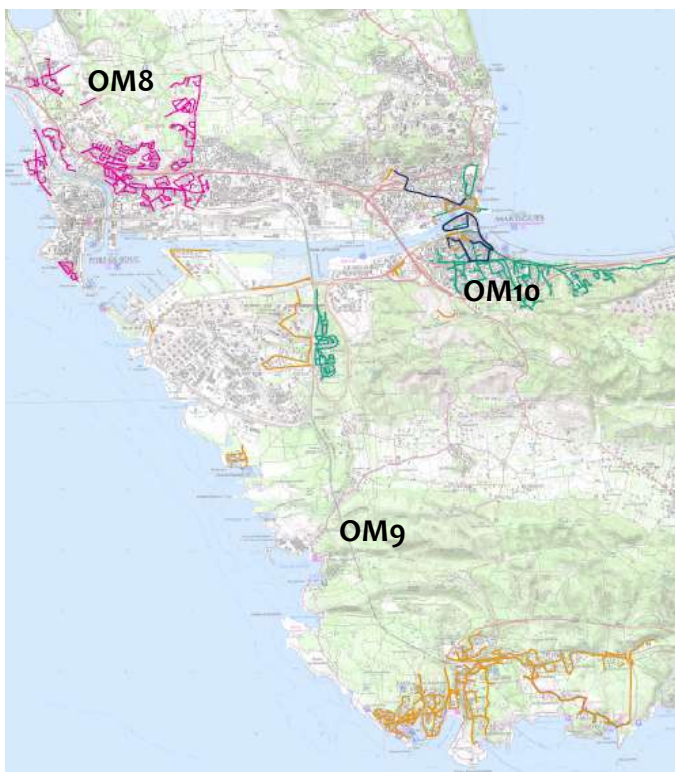
Tournées d'après-midi



Légende :

- OM5 : secteur n°5
- OM6 : secteur n°6
- OM7 : secteur n°7
- ZI : Zones Industrielles

Tournées du soir



Légende :

- OM8 : secteur n°8
- OM9 : secteur n°9
- OM10 : secteur n°10

1.3 Tonnages collectés

Ordures Ménagères résiduelles OMr.....	23 996 tonnes
<i>Dont</i>	
<i>OM en P.A.P.</i>	23 520 tonnes
<i>OM en P.A.V. enterré</i>	476 tonnes

2. Les collectes sélectives des emballages et de tous les papiers

Le Conseil de Territoire du Pays de Martigues a mis en place une organisation des collectes sélectives dans le cadre d'un contrat CITEO (ex Eco-Emballages).

Le principe de l'organisme agréé par l'état consiste à prélever de l'argent aux émetteurs ou producteurs de déchets (emballages, imprimés gratuits). Les sommes ainsi prélevées sont reversées sous forme de soutien à la collectivité, assurant ainsi la reprise des matériaux en filière de valorisation.

Le premier contrat passé avec cet éco-organisme a été signé le 21 mai 2002.

La Métropole Aix-Marseille Provence a contractualisé avec CITEO en 2018 sur le « barème F » avec option Filière pour tous les matériaux et qui s'applique à tous les Territoires et ce pour une durée de 5 ans.

En 2013, la convention d'adhésion relative à la collecte et à l'élimination des déchets de papiers graphiques a été renouvelée pour une durée de 5 ans de 2013 à 2017. Elle a été reconduite par la Métropole et ce jusqu'en décembre 2022.

Ce contrat est basé sur la notion de performance, intégrant également les soutiens à la communication.

La Métropole a fait le choix d'une reprise des matériaux par les filières industrielles et a contractualisé avec chacune d'elle à savoir OI France SAS pour le verre, Valorplast pour le plastique, Revipac pour le papier/carton, Arcelor pour l'acier, et Affimet regal pour l'aluminium. Les contrats arriveront à échéance en décembre 2022.

En 2021 le Pays de Martigues est passé à l'extension des consignes de tri des emballages plastiques (ECT).

Lancement en collaboration avec le service communication du territoire de la campagne des extensions de consignes de tri pour les emballages plastiques. Projet sur lequel le Pays de Martigues a été retenu par Citéo, afin d'augmenter le flux de valorisation des recyclables secs ménagers et faciliter le geste de tri des habitants.

Nous constatons sur le dernier trimestre 2021 un impact positif sur les tonnages de collecte sélective et la qualité du tri.



Campagne ECT

2.1 Principes des collectes

Les moyens humains et matériels sont les mêmes que ceux utilisés pour la collecte des ordures ménagères. En effet, une polyvalence est de mise afin de rationaliser au maximum les moyens humains et matériels.

Le Pays de Martigues pratique 2 modes de collecte sur le Territoire :

- la collecte en porte à porte (P.A.P.),
- la collecte en point d'apport volontaire (P.A.V.) aérien ou enterré.

Les conteneurs utilisés, selon le type d'habitat, pour collecter les produits valorisables, sont les suivants :

- | | |
|------------------------------|----------------------|
| - habitat pavillonnaire | conteneur individuel |
| - habitat diffus et vertical | conteneur collectif |
| - centre-ville | colonne enterrée |

Majoritairement, la population est desservie en porte à porte, c'est-à-dire collectée en conteneurs individuels ou en point de regroupement sauf pour le Verre qui s'effectue uniquement en colonne.

La collecte des points d'apport volontaire aériens et enterrés est effectuée par un prestataire de service.

Les déchets valorisables, à jeter en vrac dans les conteneurs individuels ou en point de regroupement (conteneur à couvercle jaune), sont les suivants :



les bouteilles et flacons en plastique



les emballages en métaux



les emballages cartonnés



les films plastiques

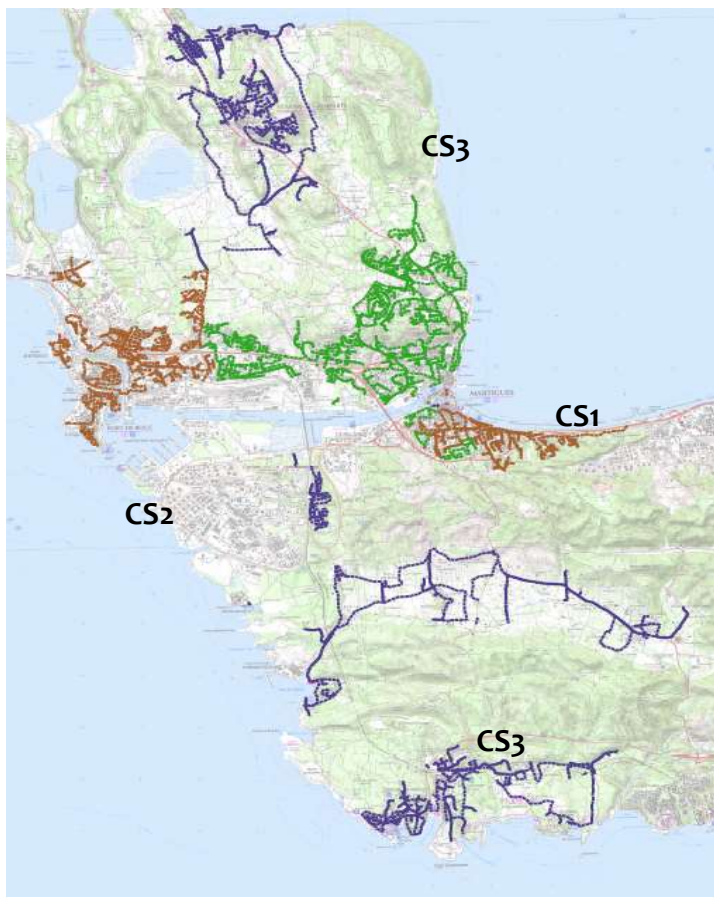


les papiers

2.2 Organisation des collectes

Les collectes sont effectuées 1 fois par semaine, et les départs sont répartis comme suit :

Tournées TRI



Légende :

Départ matin :

--- CS1 : secteur n°1

--- CS3 : secteur n°3

Départ soir :

--- CS2 : secteur n°2

2.3 Tonnages collectés

Collecte Sélective	2 820 Tonnes
<i>Dont</i>	
<i>Multi-Matériaux + Papiers en P.A.P.</i>	1 618 tonnes
<i>Multi-Matériaux + Papiers en P.A.V.</i>	133 tonnes
<i>Papiers en P.A.V.</i>	142 tonnes
<i>Verre en P.A.V. aérien et enterré</i>	927 tonnes

3. Les collectes séparatives

Les collectes séparatives concernent la collecte des végétaux, des sapins de Noël ou celles des cartons.

Ces types de collecte ne sont pas organisés par le Territoire mais par les services des Villes de Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts.

4. La collecte des encombrants

Cette prestation est assurée par les services des Villes soit sur rendez-vous, soit par secteur ou soit en collecte systématique

5. La collecte des déchets en déchèteries

Les déchets ont pour origine les apports des particuliers résidant sur l'aire géographique du Pays de Martigues (Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts).

5.1 Déchèterie de La Couronne

Le Territoire exploite en régie la déchèterie de La Couronne qui est située au Vallon du Cavalas, à 2 km environ du quartier de La Couronne, en bordure du CD9 reliant Martigues à la zone littorale.

Cet ouvrage, ouvert depuis le 2 février 1989, est un établissement classé soumis à déclaration du fait de son emprise au sol de 2 400 m².

Cette déchèterie est dimensionnée pour une population de 15 000 habitants.

Elle est dédiée à la valorisation des déchets issus des ménages tels que :

Les gravats-déchets inertes, ferrailles-métaux, déchets verts (souches de diamètre < 10 cm), bois, meubles, cartons, autres déchets non dangereux des ménages, DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques), piles, huile de vidange, huile alimentaire, déchets dangereux des ménages, textile-vêtements, cartouches d'encre, capsules de café, verre, papier, emballages, lampes et néons.

Un gardien assure l'accueil des personnes et les oriente vers les quais correspondants aux déchets amenés, du lundi au samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h45.

En 2021, le service a effectué la réfection et l'amélioration des installations de la déchèterie.

La fréquentation du site par les particuliers a été de 22 625 véhicules sur l'année.

5.2 Déchèterie du Vallon du Fou

Mise en service en 2009, cet équipement, situé sur le site de traitement du Vallon du Fou à Martigues, est constitué par un local pour les gardiens, une aire de service comprenant 5 caissons de 30 m³ et de bennes ouvertes de 10 m³ (carton, ferrailles-métaux, déchets verts (souches de diamètre < 10 cm), les gravats-déchets inertes) et une autre aire constituée de divers contenants, bois, meubles, autres déchets non dangereux des ménages, DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques), piles, huile de vidange, huile alimentaire, déchets dangereux des ménages, textile-vêtements, cartouches d'encre, capsules de café, verre, papier, emballages, lampes et néons.

Le site est ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h45.

La fréquentation du site par les particuliers a été de 23 910 véhicules sur l'année.



Bâtiment d'accueil de la déchèterie du Vallon du Fou

5.3 Déchèterie de Croix-Sainte

Cet établissement classé soumis à déclaration, a été mis en service en juin 2011.

Cette déchèterie est constituée de 12 quais dédiés à la valorisation des déchets issus des ménages tels que gravats-déchets inertes, ferrailles-métaux, déchets verts (souches de diamètre < 10 cm), bois, meubles, cartons, autres déchets non dangereux des ménages, DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques), piles, huile de vidange, huile alimentaire, batteries, déchets dangereux des ménages, textile-vêtements, polystyrène expansé (PSE), cartouches d'encre, capsules de café, bouteilles de gaz, pneus déjantés, verre, papier, emballages, extincteurs, lampes et néons.

Depuis octobre 2014, une caisse dédiée à l'ameublement a été mise en service, suite à la convention passée avec un éco organisme ECO MOBILIER.

Un engin de compaction et de déplacement des caisses permet d'optimiser les transports et l'autonomie du site.

Le site est ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 18h45 et les dimanches et jours fériés de 8h30 à 12h30 sauf les 25 décembre et 1^{er} janvier.

La fréquentation du site par les particuliers a été de 106 277 véhicules sur l'année.



Haut de quais
Déchèterie de Croix-Sainte

Depuis septembre 2018, un portique limiteur de gabarit a été installé sur ce site afin de fluidifier et éviter des apports non autorisés (professionnels) qui engendraient des conflits avec les gardiens et baisser de façon significative les tonnages de déchets de type gravats et bois.

5.4 Déchèterie réservée aux services techniques des villes

Depuis 2009, les services techniques des 3 villes trient et amènent leurs déchets dans des caisses réservées sur le site des ateliers Nord de Croix-Sainte, ce qui représente pour 2021, 5 925 entrées pour 3 419 tonnes de déchets traités.



Déchèteerie des villes

5.5 Les chiffres clefs

Pour l'année 2021, 4 091 caisses ont été transportées depuis les déchèteries soit près de 17 000 tonnes de déchets qui ont ainsi été traités ou valorisés.

La fréquentation annuelle s'élève à environ 160 000 véhicules.

Tonnages

TYPE (en caisse)	Vallon du Fou	Croix- Sainte	La Couronne	Villes	TOTAL	Filières
Bois	190,23	660,19	161,10	358,10	1369,62	Valorisation
Ferraille	98,38	261,42	60,29	84,80	504,89	Valorisation
Carton	57,25	202,27	44,78	168,15	472,45	Valorisation
Gravats	946,02	3285,82	808,28		5040,12	Enfouissement
Déchets verts	433,64	1522,96	374,60	2,56	2333,76	Compostage
Encombrants	446,18	2125,64	418,20		2990,02	Enfouissement
Déchets Municipaux				2193,24	2193,24	Enfouissement
TOTAL POIDS (en tonnes)	2 171,70	8 058,30	1 867,25	2 806,85	14 904,10	

TYPE (autre contenant)	Vallon du Fou	Croix- Sainte	La Couronne	Autres	TOTAL	Filières
D.E.E.E. ou D3E	30,95	241,88	35,89		308,72	Valorisation
D.D.S.	13,21	43,77	8,72		65,70	Valorisation
Huiles minérales	6,02	16,00	4,05		26,07	Valorisation
Huiles végétales	0,66	2,80	0,38		3,84	Valorisation
Piles	0,56	2,03	0,47		3,06	Valorisation
Ampoule	0,20	0,88	0,23		1,30	Valorisation
Textile	5,43	12,80	7,16	121,27	146,66	Valorisation
Cartouche d'encre	0,10	0,28	0,05		0,43	Valorisation
Capsule café	1,46	3,18	1,39		6,02	Valorisation
Bouteilles de gaz		10,64			10,64	Valorisation
Ameublement	121,12	622,28	101,96	491,22	1336,58	Valorisation
Pneumatiques		17,89			17,89	Valorisation
Plastique divers		10,32			10,32	Valorisation
Extincteur		1,64			1,64	Valorisation
Polystyrène		3,15			3,15	Valorisation
TOTAL POIDS (en tonnes)	179,697	989,544	160,294	612,49	1942,025	

TOTAL GENERAL (en tonnes)	2 351,40	9 047,84	2 027,54	3 419,34	16 846,13	
--------------------------------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	------------------	--

6. La collecte des déchets des professionnels

Pour l'année 2021, 1 080 tonnes des déchets ont été collectés sur les quatre zones industrielles : Z.I. Ecopolis Martigues Sud et Z.I. Croix-Sainte à Martigues, la Z.I. La Grand'Colle à Port-de-Bouc et la Z.A.C. des Etangs à Saint-Mitre-les-Remparts.

La réglementation, par son décret n° 94-609 du 13/07/1994, portant application de la loi n° 75-633 du 15/07/1975, n'assimile pas à des ménages les producteurs générant plus de 1 100 litres par semaine.

Cependant, le service assure gratuitement l'enlèvement des déchets de ces entreprises 3 fois par semaine sauf les jours fériés. Depuis février 2014, une tournée dédiée a été mise en service.

F. LE TRANSFERT DES DECHETS

1. Le transfert des ordures ménagères résiduelles

1.1 Présentation générale

Le centre de transfert des déchets municipaux, situé quartier de Croix-Sainte à Martigues, a été mis en service début 2007. Il a pour objet le regroupement des ordures ménagères collectées par les bennes à ordures ménagères et leur acheminement vers des installations de traitement.

L'exploitation a été autorisée par arrêté préfectoral.

Le site est composé :

- un compacteur fixe composé d'un accrocheur hydraulique de benne, d'un système d'obturation de benne et d'un système d'obturation de trémie,
- une trémie de chargement de 25 m³,
- un translateur de 3 caissons sur 5 positions,
- deux alimentateurs à chaîne.



Centre de transfert

Les ordures ménagères collectées soit par bennes, mini-bennes ou soit par camions-plateau sont acheminées vers le centre de transfert. Seules les ordures collectées à proximité de l'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux (ISDnD) du Vallon du Fou ou issues des zones industrielles sont directement vidées dans l'alvéole.

Afin de réduire les envols de l'ISDnD, en période de très grand vent, les caissons sont stockés sur le centre de transfert pour être vidés lors d'une accalmie venteuse.

Le service a réalisé en 2021 la deuxième partie des travaux de modernisation du centre de transfert des déchets pour la sécurisation du convoyeur et amélioration de l'installation (arrêt à compter du 25 octobre sur l'année 2021) ainsi que l'acquisition d'un caisson de compaction supplémentaire augmentant ainsi l'autonomie de l'installation.

En 2021, le centre de transfert a fonctionné 693h en 298 jours, soit une moyenne de 2h20/jour.

MOIS	ENTREES	TEMPS DE FONCTIONNEMENT (heures)	POIDS (tonnes)	NOMBRE DE CAISSONS	DESTINATION	CONSOMMATION D'EAU (m ³)
Janvier	444	81,64	1739,24	170	ISDND VALLON DU FOU	5
Février	426	68,34	1625,60	157		6
Mars	488	83,8	1858,42	180		6
Avril	429	76,01	1689,64	159		9
Mai	435	70,94	1849,32	165		12
Juin	469	72,09	2026,90	178		19
Juillet	506	78,11	1983,78	179		21
Août	482	68,94	1950,02	162		20
Septembre	266 <i>(Grève Service Collecte)</i>	32,63	1045,40	117		27
Octobre	352	60,5	1633,72	140		6
Novembre	ARRET POUR TRAVAUX DE MODERNISATION	-	-	-		-
Décembre		-	-	-		-
TOTAL	4297	693 heures	17 402,04	1607		131

Le transfert des déchets issus des collectes sélectives

Cette prestation n'est pas exercée sur le Territoire. Les véhicules ayant effectués les collectes sélectives dépotent directement au centre de tri situé sur la commune de Martigues.

G. LE TRAITEMENT DES DECHETS

1. Contexte général

L'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux, situé quartier de Lavéra lieu-dit « Vallon du Fou » à Martigues, a été mis en service le 1^{er} novembre 2008 suite à la fermeture définitive du centre d'enfouissement technique de Valentoulin à Port-de-Bouc.

C'est une Installation Classée pour l'Environnement (ICPE), soumis à autorisation par arrêté préfectoral en date du 18 avril 2006, modifié par l'arrêté du 8 février 2009. L'autorisation est accordée pour une durée d'exploitation de 25 ans.

L'origine des déchets traités est celle de l'aire géographique des communes du Territoire du Pays de Martigues (Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts).

L'emprise totale du site est de 25 ha et est composée de 3 entités :

- l'installation de stockage des déchets,
- la plateforme de compostage des déchets verts,
- la déchèterie.

L'installation de stockage des déchets

L'installation de stockage des déchets est constituée par :

- un casier de 11,80 ha,
- des voies d'accès,
- un pont bascule,
- un portique de détection de radioactivité,
- un bassin de lixiviats.

Le casier est divisé en 5 alvéoles, elles-mêmes subdivisées en sous-alvéoles exploitées en secteur d'une surface maximum de 5 000 m².

Les déchets admis sont stockés en couches minces, compactés par un compacteur à pieds de mouton et recouverts journalièrement par des matériaux inertes.

Durant les 5 premières années d'exploitation, 80 000 tonnes de déchets sont autorisées annuellement, puis 70 000 tonnes par an les années suivantes. Ceci

équivalent à une capacité maximale de stockage de 1 400 000 tonnes dans 5 alvéoles, pour un volume total de 1 900 000 m³.

L'alvéole n°1 mis en service le 1^{er} novembre 2008 est réhabilitée depuis 2015. L'exploitation de l'alvéole n°2 s'est faite dans la continuité.

Un incendie survenu en juillet 2020 dans l'alvéole n°2 a détérioré le dispositif d'étanchéité, les travaux de réfection ont été menés en urgence sur l'année 2020 et se sont achevés début 2021.

En 2021, de multiples travaux ont été réalisés au sein de l'ISDND :

Achèvement des travaux de réparation du dispositif d'étanchéité de l'alvéole 2 suite à l'incendie survenu en 2020 ;



Travaux de réparation du dispositif d'étanchéité de l'alvéole n°2 (ISDND du Vallon du Fou)

Le dégazage de l'alvéole n°2 de l'ISDND du Vallon du Fou pour le captage du biogaz et raccordement à la torchère ;



Dispositif de captage du biogaz – Alvéole n°2 (ISDND du Vallon du Fou)

Réalisation l'installation du système de prétraitement des lixiviats de l'ISDND, pour permettre la baisse des polluants avant le traitement par la station d'épuration (STEP). La mise en service est prévue en 2022 ;

Mise en place d'un linéaire de 250 mètres de filets anti-envols sur le flanc sud de l'alvéole 3 de l'ISDND du Vallon du Fou ;

Le bâtiment d'exploitation

Le bâtiment d'exploitation a été inauguré en juin 2010.



Bâtiment d'exploitation

La plateforme de compostage des déchets verts

Cette installation, d'une superficie de 8 000 m², dimensionnées pour recevoir 6 000 tonnes/an, est destinée aux déchets verts provenant des services des

espaces verts des villes, des déchèteries et des entreprises paysagistes du Territoire du Pays de Martigues.

Le compost fabriqué est ensuite mis à disposition des services des espaces verts des villes ainsi qu'aux habitants, qui peuvent venir se servir gratuitement dans les déchèteries de Croix-Sainte et du Vallon du Fou.

Les sorties de 2021 représentent 602 tonnes avec un refus de 74 tonnes.

La plateforme dispose de 4 aires de travail distinctes :

- une aire de réception et de broyage des déchets entrants,
- une aire de fermentation par aération forcée,
- une aire de maturation,
- une aire de stockage du produit fini.

Les déchets broyés sont constitués en andains. Les lots ainsi constitués sont enregistrés, repérés, suivis et analysés jusqu'à leur sortie sous forme de compost normé.



Plateforme de compostage en exploitation

2. Tonnages traités

Alvéole n°2 :

ORIGINE DES DECHETS	TYPE DE DÉCHETS	POIDS alvéole 2 (t)	TOTAL alvéole 2	POIDS alvéole 3 (t)	TOTAL alvéole 3	TOTAL ISDND	%
Territoire du Pays de Martigues	Ordures ménagères	270,04	271,40	23737,18	28837,16	29108,56	59,37%
	Refus de tri			1178,66			
	Déchets verts non compostables	1,36		12,64			
	Boues des eaux usées			3808,12			
	Boues de clarification de l'eau			15,78			
	Déchets municipaux en mélange			0,06			
	Déchets de dégrillage			76,70			
	Terres		8,02				
Martigues	Déchets municipaux en mélange		131,90	241,68	2949,48	3081,38	6,29%
	Déchets verts non compostables	3,46		117,52			
	Déchets de démolition non inertes	11,12		114,00			
	Déchets de démolition inertes	97,76		620,72			
	Terre	13,90		1228,18			
	Déchets de voirie			45,28			
	Algues	5,66	582,10				
Port-de-Bouc	Déchets municipaux en mélange	3,92	5,84	800,76	851,80	857,64	1,75%
	Déchets de démolition inertes	1,92		7,30			
	Déchets verts non compostables			5,28			
	Terre			5,94			
	Algues			32,52			
Saint-Mitre-les-Remparts	Déchets municipaux en mélange	3,78	3,78	205,62	324,68	328,46	0,67%
	Déchets verts non compostables			14,50			
	Déchets de voirie			3,44			
	Terre			6,92			
	Algues			94,20			
Déchèteries	Déchets municipaux en mélange	6,10	25,88	2187,14	10202,32	10228,20	20,86%
	Déchets verts non compostables			4,82			
	Déchets de démolition inertes	5,96		5034,16			
	Encombrants	13,82		2976,20			
Sociétés	Déchets industriels banals	356,62	392,10	3678,72	4465,82	4857,92	9,91%
	Déchets de démolition non inertes			57,10			
	Déchets de démolition inertes	19,30		700,76			
	Terres	1,64		14,18			
	Déchets verts non compostables	14,54		15,06			
Plateforme de compostage	Compost déclassé	489,30	489,30		74,34	563,64	1,15%
	Déchets verts non compostables			74,34			

3. Mesures prises en compte pour atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets.

3.1 Lixiviats

Les lixiviats issus des alvéoles sont collectés par un système de drains puis envoyés, par le biais du réseau collectif d'assainissement séparatif, à la station d'épuration du territoire de Pays de Martigues pour traitement.

Les lixiviats issus de la plateforme de compostage sont stockés dans un bassin de rétention et destinés à l'arrosage des andains en cours de fermentation.

3.2 Eaux souterraines

5 piézomètres disposés tout autour de l'installation permettent la surveillance avec des analyses de la nappe phréatique.

3.3 Eaux pluviales

Les eaux de voirie sont recueillies dans un bassin de rétention muni d'un déshuileur/déboureur puis rejetées dans le milieu naturel.

Les eaux de ruissellement sont collectées séparément dans un bassin de rétention puis rejetées dans le milieu naturel.

3.4 Filets pare-vent

Après étude sur le comportement des envols, un système de filets anti-envol a été mis en place sur la quasi-totalité de l'alvéole mais les campagnes de ramassage sont inévitables.

Des caisses pare-vent et anti-envol ont été acquises en 2012 et 2013, ainsi qu'un linéaire de filets anti-envols en 2021 et la deuxième partie du dispositif sera mise en place en 2022.



Bennes pare-vent et anti-envol sur le casier en exploitation



Filets anti-envols 250 ml – Flanc Sud alvéole n°3 (ISDND du Vallon du Fou)

3.5 Compost

Conformément à l'arrêté du 22 avril 2008 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les installations de compostage, des prélèvements à des fins d'analyse du produit sont réalisés, conformément à la norme NF U44-051 tant dans la forme que dans les fréquences. Des tests de maturation sont également effectués.

3.6 Biogaz

Le captage du biogaz et son traitement par torchère sont opérationnels depuis la fin de la réhabilitation de l'alvéole n°1 (4^{ème} trimestre 2015). Les analyses et le contrôle de cette installation sont réalisés régulièrement.

En 2021, 1 304 088 m³ de biogaz ont été traité par la torchère.

3.7 Incendie

Afin de protéger la forêt avoisinante contre les risques d'incendie, une bande de 50 m de largeur est décapée chaque printemps ainsi qu'une bande de 50 m de largeur tout autour des alvéoles.

De même, une réserve de terre (400 m³) est présente en permanence sur l'alvéole en exploitation pour couvrir un tout début d'incendie et 2 citernes d'eau souples sont également situées à proximité de l'alvéole.

3.8 Certification ISO 14001

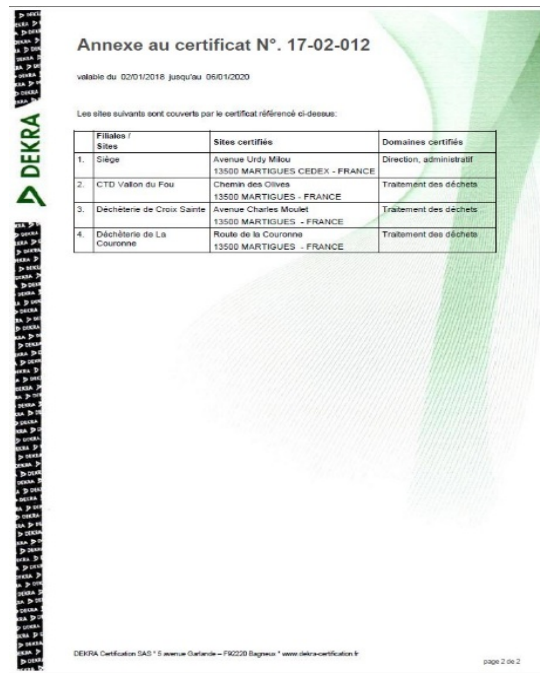
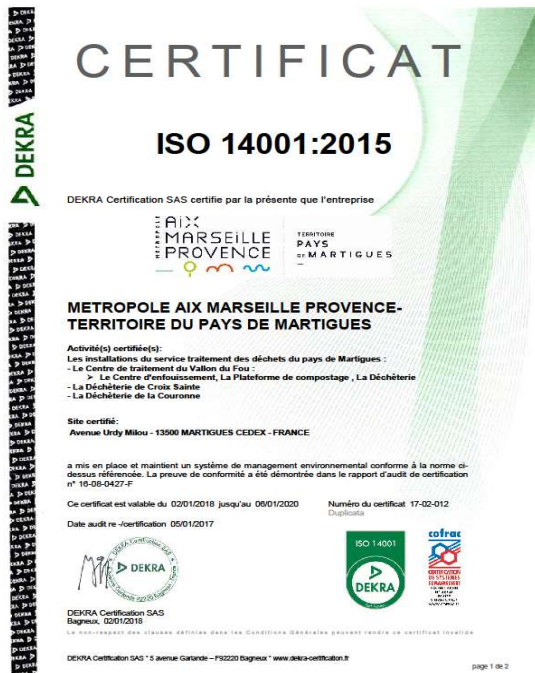
Depuis l'audit de certification, le centre de traitement des déchets du Vallon du Fou est certifié ISO 14001.

L'audit de renouvellement de la certification effectué en janvier 2021 a confirmé la démarche et la continuité de cette politique.

Depuis 2017, les déchèteries de la Couronne et de Croix-Sainte sont été intégrées au périmètre de certification des activités du Service Traitement des déchets.

L'ensemble de ces activités a été certifié ISO 14001 suivant le référentiel 2015 de la norme, en 2018 pour une durée de 3 ans.

En 2019, l'audit de contrôle réalisé par la société Dekra a validé le système de management environnemental sans relever d'écart.



4. Centre d'enfouissement technique (C.E.T.) de Valentoulin

L'exploitation s'est terminée le 31 octobre 2008, conformément à l'arrêté d'exploitation n° 441-2008 PC du 17 décembre 2008. La continuité de l'activité « traitement » a été assurée avec l'ouverture du Vallon du Fou le 1^{er} novembre 2008.

Les travaux de réhabilitation ont été terminés en janvier 2011 avec la végétalisation du site.

La maintenance de la torchère est assurée dans le cadre d'un contrat de prestation ainsi que les analyses pour les émissions à la torchère.

En 2021, cet équipement a fonctionné 3 336 heures et a traité 532 092 m³ de biogaz avec un débit moyen de 178 m³/h.

Un suivi environnemental et technique est assuré par le Territoire du Pays de Martigues pour une durée de 30 ans à compter de la fermeture du site, soit jusqu'au 1^{er} novembre 2038.

Le projet de contournement de la voie rapide de Port de Bouc aura un impact important sur cette installation.

5. Centre de tri

5.1 Principes de fonctionnement

Les déchets valorisables et recyclables sont collectés soit en porte à porte, soit en point de regroupement ou soit en points d'apport volontaire.

Ils sont ensuite dépotés directement, sans rupture de charge, au centre de tri situé à Martigues.



Dépotage

Chaîne de tri

Expédition

On constate, suite aux caractérisations effectuées selon la norme AFNOR 30-437, que le taux de refus reste élevé :

- taux de refus global : 18.42 %

5.2 Tonnages triés en centre de tri*

DESCRIPTIF	TONNAGE*	REPRISES
Acier	56	Filières
Aluminium	18	
Emballage carton	481	
Emballages ménagers recyclables	597	
Emballages en Plastique	189	
Films P.E.	15	Centre de tri
Papiers	647	Centre de tri
Verre	927	Filière
Refus + freinte	377	Enfouissement
TOTAL	3 307	

*Déclaration CITEO

Les ambassadrices du tri, au nombre de 2, ont sensibilisé la population avec divers supports de communication, sacs de pré-collecte, mémo-tri, autocollants, cintres et réglottes.

TRIER À LA MAISON Encore plus facile avec Pouplii !



OÙ JETER QUOI ?

- poubelle jaune
- poubelle marron
- déchèterie
- colonne à verre
- composteur individuel
- point de vente
- colonne textile, association caritative

 aérosol plein	 canette (métallique)	 gel douche	 pochette en plastique
 aérosol vide	 capsule de bouteille	 gobelet en plastique	 poêle, casserole
 aluminium (papier, feuille, emballage)	 capsule de café (métallique)	 gravats	 polystyrène (gros emballage)
 ampoule	 carton (gros volume)	 huile de friture	 porcelaine, faïence
 appareil électrique et informatique	 carton (petit volume)	 huile de vidange et bidon	 pot de crème de soin
 bâche en plastique	 carton pizza	 jouet	 pot de crème fraîche
 barquettes (aluminium, plastique, polystyrène, carton)	 cintre	 linge de maison	 pot de yaourt, fromage blanc
 barquette alimentaire (charcuterie, viande, plat cuisiné, surgelé...)	 classeur	 lingette	 poussière
 barquette de beurre	 coton-tige	 liquide vaisselle (emballage)	 produit de jardinage
 batterie de voiture	 couche (usagée)	 luminaires, lustre	 produit ménager (flacon)
 bidon de lessive	 couvercle (métal, plastique)	 matelas	 produit toxique
 blister de médicament (vide)	 cubitainer de vin (plastique)	 meuble, literie (sauf matelas)	 radiographie médicale
 bocal en verre	 déchet vert (petit : herbe, branche etc.)	 miroir	 restes de repas
 bois	 eau de javel (emballage, bouteille, spray, flacon)	 moquette	 sac, sachet, en plastique ou papier
 boîte de conserve	 emballage alimentaire (sauf film plastique)	 mouchoir en papier	 sachet d'emballage alimentaire (chips, céréales, pâte feuilletée, surgelés, etc.)
 boîte de coton-tige	 emballage de biscuits (carton, plastique et film)	 opercule en métal	 sachet d'emballage non alimentaire (magazine, journal...)
 boîte d'œuf (plastique, carton)	 emballage de café sous vide	 papier (fous, sauf papier-peint)	 sapin de Noël
 bombe de mousse à raser	 emballage de compote (poudre)	 papier aluminium	 stylo, crayon, feutre
 bouchon en liège	 emballage en métal	 papier bulle (petit volume)	 table à repasser
 bouchons en plastique, en métal (cappuccino, à alcool)	 emballage rigide (livraison en papier, carton, etc.)	 papier peint	 télévision
 bougies chauffe-plat	 épilateurs	 paquet de chips	 thermomètre
 bouteille de gaz	 éponge	 peinture (pot et bombe)	 tube de crème
 bouteille en plastique (eau, lait, soda, crème fraîche, huile alimentaire, shampoing, etc.)	 film étirable ou souple	 peluche	 tuyau d'arrosage
 bouteille en verre (vide)	 film plastique (emballage, protection)	 pile	 vaisselle (céramique, porcelaine)
 brique alimentaire (soupe, lait, jus...)	 flacon de shampoing, après-shampoing	 plaquette de médicament (vide)	 vaisselle jetable (carton, plastique)
 cahier, livre, manuel	 flacon pompe liquide vaisselle, bidon capotant, etc.)	 plastique (objet)	 vêtement, textile, chaussure
 canapé	 flacon souple (shampooing, moussant, crème hydratante, etc.)	 pneumatique	

Attention à mon régime !

il y a des choses que je ne mange pas !

- les déchets dans des sacs
- le polystyrène
- les pots et barquettes de fleur
- le papier peint
- les couches, mouchoirs en papier, essuie-tout (usagés)
- les déchets alimentaires
- les déchets d'hygiène (cotons tiges, cotons démaquillants...)
- le textile
- les végétaux
- les gravats
- les déchets dangereux
- le bois et les cagettes
- le verre
- autre :

TRIER C'EST FACILE !

Pour mieux savoir quoi me donner à manger, nos ambassadeurs du tri viendront vous voir.

➤ plus d'infos 04 42 13 25 60

MARSEILLE PROVENCE
PAYS DE MARTIGUES
CITEO

➤ plus d'infos 04 42 13 25 60 Localisation des points de tri et détails des consignes sur l'app. Guide du tri et sur paysdemartigues.fr
Un objet sur lequel vous hésitez ne figure pas ici ? Contactez-nous ! Pouplii fera des mises à jour

PAYS DE MARTIGUES
TERRITOIRE SOLIDAIRE

II. LES INDICATEURS FINANCIERS

A. LES DEPENSES

1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du service s'élèvent à 13 307 446€ TTC.

Elles comprennent les dépenses de personnel pour 5 809 245€ soit 44%, les dépenses relatives au fonctionnement du service en régie, les prestations déléguées, les dotations aux amortissements et les charges indirectes affectées à l'activité déchets.

2. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement du service s'élèvent à 1 463 124€ TTC.

Elles comprennent les dépenses d'équipements liées à tous types d'immobilisations comptables, soit l'acquisition de véhicules dans le cadre de renouvellement de parc et l'acquisition de matériel pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective.

Les travaux de réfection et d'amélioration des différents sites exploités.

Les travaux d'aménagement de l'alvéole de l'ISDnD du Vallon du Fou.

B. LES RECETTES

1. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères T.E.O.M.

Le service public de la collecte et du traitement des déchets est majoritairement financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M.).

Le produit de la T.E.O.M. au niveau du Pays de Martigues a atteint 12 381 765€ avec un taux à 12,50 %.

2. Autres recettes

Au titre de l'année 2021, le montant de ces soutiens s'élève à 925 681€.

Les soutiens des Eco-organismes et subventions représentent 120 843€ et celles de la vente des matériaux (rachat matière des collectes sélectives et déchèteries) représentent 209 928€.

Les produits des droits d'accès aux centres de traitement des déchets du Vallon du Fou et la régie compostage s'élèvent à 594 910€.

C. COUTS

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique, en particulier le décret de décembre 2015, a instauré l'obligation de la transparence des coûts en demandant de préciser de nouveaux indicateurs financiers dans le rapport annuel.

Le décret impose l'expression des coûts par flux dans une matrice de référence similaire à celle de l'ADEME.

La matrice permet de restituer les coûts sous la forme de ratio : €/tonne et €/habitant pour chacun des différents flux pris en charge par le service public des déchets.

Le coût complet correspond à la totalité des charges techniques et fonctionnelles.

Le coût aidé laisse apparaître le reste à financer du service par l'impôt soit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), l'emprunt et le budget général.

	MATRICE 2021 TTC	OM	VERRE	RECYCLABLE HORS VERRE	DECHETERIE	AUTRES (collectes, gestion du passif ...)	TOTAL
	TONNAGE	23996	927	1893	14719	13618	55 153
	POPULATION	70789	70789	70789	70789	70789	70789
CHARGES	PRECOLLECTE						
	AMORTISSEMENT MATERIEL	44 900	9 951	66 500			121 351
	FONCTIONNEMENT 611	34 559	0	0	0	0	34 559
	CHARGE PERSONNEL REGIE	24 205		24 205			48 410
	CHARGE EXPLOITATION	9 517	0	13 640	0	43 113	66 270
	SOUS TOTAL COUT DIRECT PRECOLLECTE	113 181	9 951	104 346	0	43 113	270 591
	1° COLLECTE						
	AMORTISSEMENT MATERIEL	234 663		58 666		1 284	294 613
	FONCTIONNEMENT 611	0	0	0	0	0	0
	CHARGE PERSONNEL REGIE	2 904 623		435 693	580 925		3 921 241
	CHARGE EXPLOITATION	533 367	33 667	280 805	0	49 203	897 042
	SOUS TOTAL COUT DIRECT COLLECTE	3 672 653	33 667	775 165	580 925	50 487	5 112 896
	2° TRANSFERT/TRANSPORT						
	AMORTISSEMENT MATERIEL	43 999			102 665		146 664
	FONCTIONNEMENT 611	0	0	0	0	0	0
	CHARGE PERSONNEL TRANSFERT	290 462			387 283		677 745
	CHARGE EXPLOITATION	260 069	0	41 719	19 718	31 333	352 838
	SOUS TOTAL COUT DIRECT TRANSFERT	594 530	0	41 719	509 666	31 333	1 177 248
	3° TRIVALORISATION						
	CHARGE EXPLOITATION (611)	8 065	0	295 329	98 110	0	401 504
	SOUS TOTAL COUT DIRECT TRI	8 065	0	295 329	98 110	0	401 504
	4° TRAITEMENT						
	AMORTISSEMENT MATERIEL				30 338		30 338
	AMORTISSEMENT TRAVAUX						0
	FONCTIONNEMENT 611	0	0	0	0	0	0
	CHARGE PERSONNEL	491 937		7 196	173 006	199 247	871 387
CHARGE EXPLOITATION	2 259 300	0	62 699	436 900	953 985	3 712 884	
SOUS TOTAL COUT DIRECT TRAITEMENT	2 751 238	0	69 895	640 244	1 153 232	4 614 609	
5° PREVENTION							
AMORTISSEMENT MATERIEL						0	
CHARGE PERSONNEL REGIE						0	
611						0	
CHARGE EXPLOITATION					647	647	
SOUS TOTAL COUT DIRECT PREVENTION	0	0	0	0	647	647	
6° AUTRES CHARGES							
TOTAL CHARGES TECHNIQUES	7 139 667	43 618	1 286 453	1 828 944	1 278 812	11 577 494	
FONCTIONNELLES	CHARGE DE STRUCTURE	75 681	463	13 777	19 529	13 430	122 880
	COMMUNICATION (hors prévention)					75 596	75 596
	CHARGE PERSONNEL DEPARTEMENT	179 124	1 094	32 275	45 886	32 084	290 462
	TOTAL CHARGES FONCTIONNELLES	254 805	1 557	46 052	65 414	121 109	488 938
	TOTAL CHARGES	7 394 472	45 175	1 332 505	1 894 359	1 399 921	12 066 431
PRODUITS	RECETTES (vente de matériaux, d'électricité, de chaleur, régie compostage, régie traitement...)	592 590	40 979	119 780	49 168	2 320	804 838
	ECO ORGANISMES (soutiens aux tonnes de matériaux valorisés)			67 082	35 541	6 657	109 279
	AIDES PUBLIQUES (. soutien à la Com, CG, Région, ADEME ...)	4 567	1 844	2 371			8 783
	TEOM	7 635 649	46 648	1 375 821	1 955 998	1 367 649	12 381 765
	FCTVA						0
	autres produits					2 781	2 781
TOTAL PRODUITS	8 232 807	89 471	1 565 054	2 040 707	1 379 406	13 307 446	
	COÛT COMPLET /hab	104	1	19	27	20	170
	COÛT COMPLET /tonne	308	49	704	129	103	219
	COÛT AIDE / hab	96	0	16	26	20	157
	COÛT AIDE / tonne	283	3	604	123	102	202

III. PERSPECTIVES 2022

Mise en service de l'installation du système de prétraitement des lixiviats de l'ISDND, pour permettre la baisse des polluants avant le traitement par la station d'épuration (STEP).

Travaux de réparation du dispositif d'étanchéité de l'alvéole 3 de l'ISDND du Vallon du Fou, suite à l'incendie survenu en 2021.

Mise en place de la deuxième partie du dispositif limitant les envols du Vallon du Fou.

Couverture provisoire de l'alvéole n°2

Lancement des études de maîtrise d'œuvre pour le creusement des alvéoles 4 et 5 de l'ISDND du Vallon du Fou

Extension du périmètre de certification ISO14001 des activités du Service Traitement des déchets au centre de transfert des ordures ménagères de Croix-Sainte

Renouvellement et harmonisation de la signalétique dans les déchèteries du Territoire

Acquisition d'un dispositif de surveillance vidéo pour l'ISDND du Vallon du Fou, visant à répondre aux exigences instaurées par la loi AGECE notamment en terme de traçabilité des déchets.

Mise en place de colonnes enterrées des déchets ménagers résiduels et recyclables à Martigues pour le quartier de Saint-Roch et l'hyper-centre de Jonquières.

Etude pour la mise en place de nouveaux points de collecte en apport volontaire enterrés pour le centre-ville de Martigues et Lavéra.

Etude en cours sur la réorganisation future des cycles de collecte.

Etude à mener sur l'organisation du service Traitement

Réflexion à mener sur une mise en place de la redevance spéciale au sein du territoire.